

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf le 24 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Geniès Bellevue s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière du 18 juin 2019, sous la présidence de Monsieur Jacques MAZEAU, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames CHÊNE, CLAEYS, GENAILLE, GILLES, MONNEREAU, PAIN, ROCA, Messieurs ANDREU, DAVID, GUSTAVE, OTAL, VALLARD.

**Etaient absents et représentés**: Ont donné pouvoir : M. ARTIGUE à Mme GENAILLE, M. RUBIO à Mme CHÊNE.

**Etaient absentes excusées** : Mmes MARTIN et MELCHIOR

Le compte rendu de la séance du 9 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

Monsieur GUSTAVE est désigné secrétaire de séance.

### **2019-28 – RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AVANT LE PROCHAIN RENOUVELLEMENT DES CONSEILS MUNICIPAUX**

Vu l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixe les règles de détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant des EPCI lors des prochaines élections municipales,

Considérant que le nombre de sièges et leur répartition par commune peuvent être fixés selon deux modalités : par application des règles de droit commun ou par accord local.

L'attribution des sièges selon la règle de droit commun donne la répartition suivante à chaque commune :

Communes membres	Nombre de sièges
Pechbonnieu	7
Castelmaurou	6
Montberon	4
Saint Geniès Bellevue	4
Saint Loup Cammas	3
Rouffiac Tolosan	3
Labastide Saint Sernin	3
Total	30

Le Conseil Communautaire, dans sa séance du 3 juin 2019 a approuvé la répartition des sièges telle que définie par les règles de droit commun.

Monsieur le Maire fait remarquer que cette répartition permettra à la commune de Saint Genies Bellevue de disposer d'un siège supplémentaire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

➤ PREND ACTE de la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la CCCB lors des prochaines élections municipales telle qu'approuvée par le Conseil Communautaire de la CCCB.

### **2019-29 – CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE POUR LE SERVICE ENTRETIEN**

Monsieur le Maire explique que suite à la réorganisation du service d'entretien des locaux municipaux, il s'avère nécessaire de pérenniser le poste pourvu actuellement par un agent contractuel.

Il propose la création d'un poste d'adjoint technique territorial à 30 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré

- ACCEPTE la création du poste dans les conditions ci-dessus exposées.
- DIT que les crédits budgétaires nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2019.

### **2019-30 – CRÉATION DE POSTES D'ADJOINT D'ANIMATION CONTRACTUELS POUR LES VACANCES D'ÉTÉ**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer des postes d'Adjoint d'Animation pour faire face aux besoins saisonniers au service animation :

- 1 poste d'adjoint d'animation territorial (1<sup>er</sup> échelon du grade) du 8 juillet 2019 au 2 août 2019 à temps complet.
- 1 poste d'adjoint d'animation territorial (1<sup>er</sup> échelon du grade) du 8 juillet 2019 au 2 août 2019 à 25 heures hebdomadaires pour le secteur jeunes.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré

- ACCEPTE la création des postes dans les conditions ci-dessus exposées.
- DIT que les crédits budgétaires nécessaires ont été prévus au Budget Primitif 2019.

### **2019-31 – CRÉATION DE POSTES D'ADJOINT D'ANIMATION CONTRACTUELS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer des postes d'Adjoint d'Animation pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au service animation.

- 1 poste d'adjoint d'animation territorial (1<sup>er</sup> échelon du grade) à compter du 1er septembre 2019 au 3 juillet 2020 à temps complet.
- 1 poste d'adjoint d'animation territorial (1<sup>er</sup> échelon du grade) du 1er septembre 2019 au 3 juillet 2020 pour 26 heures hebdomadaires. Ce poste ne sera pourvu qu'au vu des besoins du service.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré

- ACCEPTE la création des postes dans les conditions ci-dessus exposées.
- DIT que les crédits budgétaires nécessaires ont été prévus au Budget Primitif 2019.

### **QUESTIONS DIVERSES**

La séance est levée à 20h30.